

Berne, le 7 septembre 2020

## **Session d'automne 2020 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maîtres et maîtresses socioprofessionnelles.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

## **Coronavirus**

Pendant la session d'automne, le Parlement traitera de nombreux objets en lien avec la pandémie de coronavirus. Nous ne faisons donc pas des recommandations individuelles, mais générales sur la question.

En tant qu'association professionnelle suisse du travail social, AvenirSocial est en étroite relation avec ses membres et institutions qui œuvrent dans différents domaines de l'assurance sociale. En raison de la pandémie de coronavirus et de sa gestion politique, AvenirSocial estime qu'il y a un risque que certaines mesures soient prises aux frais de l'assurance sociale, de ses institutions et des personnes concernées. Dans cette situation exceptionnelle, il convient donc de renforcer les assurances sociales afin d'éviter un transfert vers l'aide sociale.

En ce sens, nous recommandons d'**accepter** les motions suivantes :

### **[20.3761](#) - Eviter que les chômeurs n'arrivent en fin de droit**

*Traitée le mercredi 9 septembre 2020*

### **[20.3762](#) - Poursuite du versement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail**

*Traitée le mercredi 9 septembre 2020*

En même temps, il convient de souligner que les conséquences de la pandémie de coronavirus ainsi que des mesures prises pour la combattre se répercutent différemment au sein de la population. La situation actuelle présente de grands défis notamment pour les personnes qui se trouvaient sur le seuil de la pauvreté déjà avant la crise. De plus, les personnes dont le salaire est modeste sont plus fortement touchées que d'autres par les pertes salariales et elles ont besoin d'une aide supplémentaire. Sans oublier que certaines personnes touchées n'ont pas eu droit aux indemnités, ce qu'il faudrait éviter à l'avenir.

AvenirSocial recommande donc d'**accepter** les objets suivants.

[20.3410](#) - **L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs**

*Traitée le jeudi 24 septembre 2020*

[20.3423](#) - **Crise sociale due au coronavirus. Mesures d'urgence contre le risque de pauvreté**

*Traitée le mercredi 16 septembre 2020*

[20.3747](#) - **Coronavirus. Allocation pour perte de gain aussi pour les parents et les proches d'adultes en situation de handicap**

*Traité le mercredi 23 septembre 2020*

[20.3912](#) - **Reconsidérer la mise en œuvre de l'Ordonnance Covid-19 accueil extra-familial pour enfants du 20 mai 2020**

*Traitée le mercredi 9 septembre*

*Recommandation : **accepter***

En tant qu'association professionnelle suisse du travail social, AvenirSocial représente entre autres les éducateur·rice·s de l'enfance ES, une formation particulièrement représentée dans les régions latines. Vu que l'offre d'accueil extra-familial se différencie nettement dans les différentes régions, il convient de s'assurer que les institutions des cantons latins puissent aussi profiter de l'ordonnance.

[20.3420](#) - **Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal**

*Traitée le mercredi 23 septembre 2020*

*Recommandation : **accepter***

En Suisse, de nombreuses personnes vivent et travaillent sans autorisation de séjour valable. En raison de leur statut, elles n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire. La motion demande au Conseil fédéral une solution pragmatique afin de soutenir les organisations qui s'occupent des personnes sans statut légal.

## Formation

[20.3669](#) - **Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiant·e·s**

*Traitée le jeudi 24 septembre 2020*

*Recommandation : **accepter***

La motion demande d'adapter la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), avec l'objectif de renforcer le partenariat avec l'UNES qui représentent les étudiant·e·s de l'ensemble des hautes écoles.

En tant qu'association professionnelle comptant de nombreux membres en formation, AvenirSocial tient à ce que les étudiant·e·s soient davantage impliqué·e·s dans les processus de décision. Nous recommandons donc d'adopter la motion.

## Justice sociale

### **16.307 - Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales**

*Traitée le mardi 8 septembre 2020*

*Recommandation : **rejeter***

L'initiative du canton de Saint-Gall demande un durcissement de la loi sur les étrangers. Ainsi, elle souhaite que ce soit plus simple à l'avenir de révoquer une autorisation d'établissement ou de séjour.

AvenirSocial estime l'approche inappropriée. L'intégration ne peut en aucun cas être améliorée à travers l'instauration de bases juridiques différentes pour les ressortissant·e·s suisses et étranger·ère·s. De plus, l'initiative se fonde sur l'hypothèse que la situation actuelle pourrait être améliorée avec la menace d'un renvoi dans le pays d'origine, ce qui est fortement mis en doute. AvenirSocial trouve particulièrement choquante la mention d'une seule famille, ayant fait la une des journaux, qui ne peut en aucun cas être représentative de toutes les personnes allophones issues de l'immigration.

## Enfants et égalité des chances

### **17.412 - Égalité des chances dès la naissance**

*Traitée le mercredi 9 septembre 2020*

*Recommandation : **accepter***

L'initiative parlementaire demande la modification de l'article 4 de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, qui définit les groupes cibles. Actuellement, les groupes cibles définis à l'article 4 concernent les enfants et les jeunes de l'école enfantine à leurs 25 ans. L'initiative parlementaire vise à élargir les droits pour qu'ils s'appliquent dès la naissance de tous les enfants.

AvenirSocial est favorable à la modification de cette loi fédérale afin d'améliorer l'égalité des chances entre les jeunes et les enfants.

### **19.3418 - Mesures pour réduire la sélectivité sociale**

*Traitée le jeudi 24 septembre*

*Recommandation : **accepter***

La motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national demande au Conseil fédéral d'intégrer dans son prochain message RFI des mesures pour réduire la sélectivité sociale (p. ex. bourses d'études, formation continue, compétences de base, formation professionnelle supérieure, soutien linguistique).

L'égalité des chances dans tous les domaines est le fondement d'une société juste. AvenirSocial estime qu'il est souhaitable de réduire les inégalités sociales et approuve donc la motion de la commission.

## Droits humains

### **20.3143 - Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et réforme des accords de Dublin**

*Traitée le mercredi 23 septembre*

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager au niveau européen en faveur d'une amélioration importante de la situation dans les îles égéennes. La Suisse doit par ailleurs faire elle-même preuve de solidarité en prenant des mesures en ce sens. En outre, le Conseil fédéral est chargé de s'engager au niveau européen en faveur d'une réforme des accords de Dublin, afin qu'une répartition plus juste et plus équilibrée des réfugié·e·s soit opérée et qu'un traitement humain soit garanti à ces dernier·ère·s.

AvenirSocial soutient cette motion de la Commission des institutions politiques visant à améliorer la situation des personnes qui ont fui leur pays et estime qu'il s'agit d'un acte de solidarité nécessaire envers les personnes particulièrement vulnérables.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Flavio Steiger  
Co-secrétaire général (remplaçant)

Tobias Bockstaller  
Responsable études